

4 - AGENDA

11 JANVIER / REPAS DE LA COMMUNE*

La mairie organise le prochain repas de la commune dimanche 11 Janvier 2015 : l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas en ce début d'année. Tous les habitants du village sont gracieusement conviés et peuvent venir accompagnés moyennant une participation de 15 euros.

Confirmation souhaitée avant le 3 Janvier 18h auprès du secrétariat de mairie ou d'Yvette Brenet (Tél. 05 49 69 12 80).

* Des difficultés de transport ? Appelez-nous pour que nous trouvions une solution pour vous véhiculer à l'aller et au retour.

MARS / ÉLECTIONS

L'année 2015 sera l'objet de deux élections locales importantes :

- le renouvellement complet du Conseil Général des Deux Sèvres, avec un nouveau découpage électoral et surtout le principe de l'élection de deux délégués, un homme et une femme par canton. L'élection devrait avoir lieu en mars 2015,

- le renouvellement complet du Conseil Régional Poitou Charentes. L'élection devrait avoir lieu à la fin de l'année 2015.

Dans la mesure où vous résidez à Saint Germier, vous pouvez vous inscrire en Mairie sur les listes électorales jusqu'au 31 Décembre 2014.

NOV. 2014, Édition #02



SAINT GERMIER DEUX SÈVRES

SAINTE GERMIER 2020 A VOIR, A FAIRE VIVRE À SAINT GERMIER VIE MUNICIPALE CONTACT

Bienvenue sur le site saintgermier79.com !

À LIRE SUR VOTRE SITE INTERNET !

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter le site internet de la commune et nous en sommes ravis car nous y relayons les actualités du village et du canton.

Sachez qu'il existe une manière simple et gratuite d'être informé de toutes les nouvelles publiées sur le site : en vous abonnant par email directement depuis la page d'accueil dans « SOUSCRIPRION PAR EMAIL ».

Vous tapez votre adresse dans la barre mentionnée et cliquez sur « Suivre ». Vous recevez instantanément un courriel demandant la confirmation de votre inscription (attention, ce message peut parfois arriver dans les « Courriers indésirables »). Vous cliquez sur « Confirmez la souscription » et c'est fait ! Facile et entièrement gratuit.

Votre site internet
est en ligne

www.saintgermier79.com

Directeur de la publication : Jean-François Lhermitte. Bulletin réalisé et imprimé par nos soins en 130 exemplaires

Saint Germier 79 Infos
Mairie de Saint Germier
3 rue de la Mairie - 79340
Ouverture :
Lundi et jeudi (hors jours fériés) de 13h30 à 17h30 et sur rdv.
Permanence des élus les mêmes jours de 16h30 à 17h30.

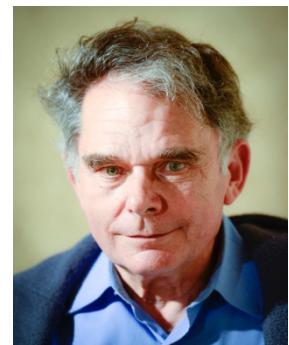
NOV. 2014, Édition #02

SAINT GERMIER 79 Infos

www.saintgermier79.com



« Fiers de notre passé et confiants dans notre avenir »



Dans notre petit village de 210 habitants, nous avons pu réunir en Octobre, en deux fois, une trentaine de Saint Germariens pour débattre de la sécurité et des aménagements de voirie dans le bourg. Quelques jours plus tard, une mobilisation aussi importante se recueillait en souvenir de nos concitoyens morts pour la France au cours des deux dernières tragédies mondiales.

Ceci illustre bien les caractéristiques de notre commune, très attachée à son passé, et aussi très confiante dans son avenir et capable d'en débattre posément afin d'aboutir à un

acquiescement général où chacun respecte conviction et intérêt des voisins.

Cette volonté de dialogue et ce souci de discussion, nous les poursuivrons sur les différents dossiers majeurs qui s'annoncent comme l'aménagement du parc de l'étang, ou le plan local d'urbanisme ; certains de notre volonté commune de continuer à bâtir ensemble, dans l'écoute et l'échange, un village harmonieux, accueillant et ouvert sur le 21^{ème} s.

Je profite également de ce deuxième bulletin pour vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches et de ceux qui vous sont chers.

Votre Maire, Jean-François Lhermitte



Dans ce numéro :

2 – Un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour organiser l'avenir des dix prochaines années. **Le conseil a voté le lancement du projet de PLU qui doit aboutir à une meilleure appréhension de notre territoire communal.**

3 – Opérations enrobés 1 et 2. Pour satisfaire petits et grands.



INTERCO' DOSSIERS EN COURS

Plusieurs discussions sont en cours avec la communauté de communes Parthenay Gâtine pour régler au mieux les dossiers nous concernant :

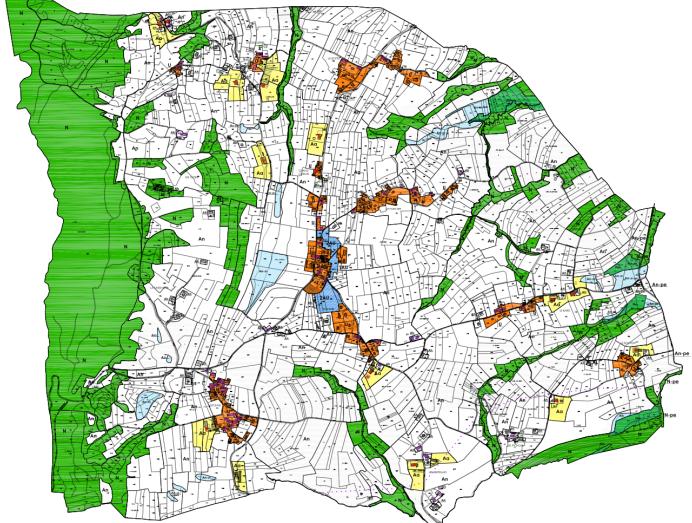
- modification de la facturation de la surveillance des enfants prenant le car scolaire après la classe, à Ménigoute,
- partage équitable des retombées fiscales du parc éolien,
- mise à niveau des équipements et de l'entretien 2014 du parc de l'étang,
- attribution de compensation à verser à la commune qui va récupérer la charge de la voirie, des cantines et du transport scolaire, et la gestion du parc de l'étang (dès 2015).

SAINT GERMIER DEUX SÈVRES

ET CHEZ NOUS !

ACTIONS 2014

- Réfection du mur d'enceinte de la cour de la salle des fêtes,
- Remplacement de la cuve à fuel (pour tracteur municipal) et réalisation d'une dalle béton dans le garage communal,
- Pose de poteaux bois sur la place de la mairie pour protéger les plantations,
- Installation d'un miroir à Coussay pour améliorer la sécurité au carrefour,
- Lancement avec le Département des Deux Sèvres d'une étude sur la sécurité dans le bourg,
- Action avec les autres communes du canton de Ménigoute afin d'obtenir une fiscalité identique sur le territoire de la CCPG,
- Réfection du portail d'entrée du cimetière.



Un Plan Local d'Urbanisme permet de mieux caractériser les différentes zones d'une commune. Ici l'exemple de Ayn (76).

Un Plan Local d'Urbanisme pour organiser les dix prochaines années

Notre village vit sur une carte communale qui date de 2006, carte qui définit ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

Elle a l'inconvénient majeur d'autoriser la construction dans des secteurs où les propriétaires ne veulent pas construire et de l'interdire là où les propriétaires le souhaiteraient...

Favoriser les adaptations en préservant notre caractère rural

Le Conseil Municipal a donc décidé la mise en œuvre d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), avec trois objectifs :

- 1) définir un secteur d'expansion pour permettre le développement du village et l'accueil de nouveaux arrivants tout en maintenant le caractère foncièrement rural,
- 2) favoriser le tourisme et l'emploi sous toutes ses formes autour du parc de l'étang,
- 3) autoriser les adaptations, agrandissements, ajustements

du bâti existant, notamment dans les hameaux.

Le respect de l'environnement, le maintien de la biodiversité, la pérennité de nos exploitations agricoles sont et resteront des contraintes majeures, tout comme le maintien des caractéristiques du paysage de Gâtine avec ses chemins, ses haies et sa trame paysagère.

Privilégier les études et le dialogue pour arriver au consensus

La méthode poursuivie sera naturellement celle développée pour l'aménagement de la voirie dans le bourg, en associant des études préalables, une réflexion approfondie et surtout un dialogue entre les habitants, en recherchant bien entendu le consensus.

Si la mise en place et la coordination du projet s'effectuent sans entraves ni contraintes, cet avenir pourra être dessiné pour la fin de l'année 2016.

OPÉRATION ENROBÉS 1^{re} Partie !

Depuis cette année, la compétence de la voirie revient officiellement aux communes qui doivent en assurer l'entretien. Notre village est traversé par 23 km de routes départementales et communales. Ce changement de compétence aboutit inévitablement à une charge supplémentaire pour les Saint Germariens.

Vos deux adjoints, Hubert Paillat et Romain Thiesse, aidés du cantonnier, Yannick Joly, ont donc travaillé cet été à la réfection des routes afin de minimiser les dépenses et de répondre rapidement aux besoins de remise en état de certaines portions ; un travail qui a tout de même nécessité la location de matériels professionnels.



Romain THIESSE, Hubert PAILLAT et Yannick JOLY ont réparé les routes endommagées durant l'été.

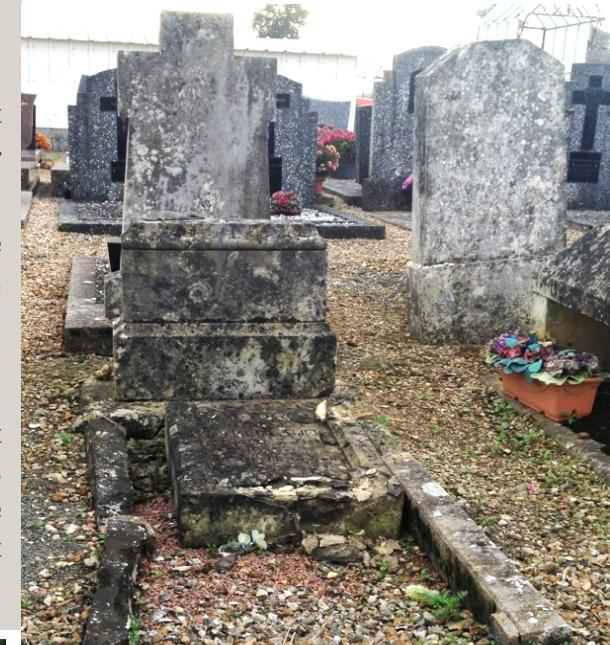
OPÉRATION ENROBÉS 2^{ème} Partie !

Avec l'arrivée des fêtes de fin d'année, la municipalité a souhaité partager un moment de gourmandise avec tous les jeunes Saint Germariens scolarisés du Primaire au Collège ainsi qu'aux enfants de 1 à 3 ans.

Ainsi, des dizaines de calendriers de l'Avent et de douceurs enrobées de chocolat (!) ont donc été offerts fin novembre-début décembre à tous les enfants.



La mairie a acheté une trentaine de gourmandises de Noël pour les enfants du village



Le cimetière du village est lui aussi touché par des tombes à l'état d'abandon.

Des concessions limitées dès 2015

Le Conseil Municipal a voté le 18 Septembre la modification des concessions du cimetière. Jusqu'alors, deux options étaient possibles : une concession sur 100 ans ou perpétuelle. Or, la quasi totalité des communes ont abandonné les concessions perpétuelles car souvent, elles sont malheureusement abandonnées ou non entretenuées, faute d'héritiers ou de familles proches.

Ces tombes, qui souvent défigurent les cimetières, peuvent être reprises par la commune après l'établissement d'un PV de constat d'abandon suivi d'un avis de recherche de famille (presse, formalités, etc). Une démarche complexe, longue et coûteuse...

Afin d'éviter de tels déboires et pour maintenir le cimetière dans un état convenable, le conseil a choisi :

- de proposer des concessions sur 30 ou 50 ans,
- de mettre en place cette nouvelle réglementation au 1^{er} Janvier 2015,
- de valider le renouvellement de ces concessions pour une durée identique à l'issue de la précédente période.

Il en résulte que, quelle que soit la durée de concession choisie, elle peut être renouvelée ad vitam aeternam par les descendants. Les concessions perpétuelles déjà signées et qui sont l'immense majorité des tombes de notre cimetière ne sont pas concernées par ce changement.